

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2019

Date de convocation : 24 septembre 2019

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le trente septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures sous la présidence de Mme le Maire, MICHON M-Hélène.

Etaient présents : MH. MICHON, Maire - P. MOUNAUD adjt – R. DERET - L. CHAMBRAGNE adjt - R. GOUTTEFANGEAS - M. VEYSSET - A. DUTHEIL - J-Y. HOUARD - J-L. VERGNE -

Secrétaire de séance : Jean Yves HOUARD.

La séance est ouverte à 19h.

Mme le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- convention avec l'association Espace Alain Fauriaux.
- recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la réunion du 26 juin 2019

- Point sur le projet de la poste
- Projet de réaménagement du Bourg
- Travaux voiries – Dossier DETR sur reliquat 2019
- Vente de l'emprise du chemin communal à M. LEGRAS (Pralong)
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2019
- Motion contre le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse
- Appel d'offre (CRE 4) sur projet photovoltaïque
- Visite du 8 aout de M. le Sous-Préfet
- Courrier de M. Gérard Fauriaux
- Titularisation agent communal
- Questions diverses
 - * Plan particulier pour la Creuse
 - * Courrier de Mme Jacquemin Nicole
 - * Réunion publique du 31 août
 - * Vente de pierres tombales

Madame le maire rappelle que ce 30 septembre est une journée de deuil national et propose de respecter une minute de silence en mémoire du Président Jacques CHIRAC.

Approbation du procès verbal de la réunion du 26 juin 2019 :

Le procès verbal de la réunion du 26 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Point sur le projet de la Poste :

Dans un premier temps, une rencontre a eu lieu avec l'architecte et son bureau technique, Mme le maire, M. Mounaud et M. Houard, puis avec un représentant de Boislim et du CAUE et enfin avec les associations. Ces rencontres ont permis à l'architecte de bien percevoir les attentes afin de nous présenter prochainement son projet.

Ce projet s'intègre dans l'intention de développer le tourisme rural itinérant avec le déploiement de chemin de randonnée et pourra aussi permettre de réfléchir aux propositions de mise en place d'un lieu de bivouac sur la commune.

Projet de réaménagement du Bourg :

Il est constaté des difficultés d'accès et de stationnement sur la place de l'église et sur certaines voies du bourg ; les élus ont validé la nécessité de penser à un réaménagement de l'ensemble du centre bourg jusqu'au stade.

Une demande de soutien pourrait être faite au PNR qui financerait l'étude à hauteur de 75%. Le coût résiduel pour la commune serait de 1980€. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette demande de soutien auprès du Parc Naturel Régional de Millevaches.

Travaux voiries - Dossier DETR sur reliquat 2019 :

Le chemin de Saint Clair a été retenu afin de stabiliser les travaux qui avaient été faits au printemps sur 650m² : 7 500 €, ainsi que la route périphérique de Manaly qui est en mauvais état sur 2000 m² pour 16 075 €.

La réfection du chemin sur Coulinière de 450 m² pour 5 634€ pourra aussi être programmé sur le début d'année prochaine.

Une demande de DETR sera faite à la sous-préfecture à hauteur de 35% pour les 2 premiers chantiers pour cette année.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le dépôt du dossier DETR 2019 à la sous-préfecture et valide le plan de financement.

Vente de l'emprise du chemin communal à M. LEGRAS (Pralong) :

Madame le Maire rappelle aux élus la demande d'achat de bien de section formulée par M. LEGRAS.

Le conseil municipal doit valider l'assise territoriale de la section (plan joint). Les habitants de la section de Pralong doivent être consultés. Pour Flayat, il n'y a pas d'habitant qui puisse être consulté. Il revient au conseil municipal de valider l'assise territoriale de la section concernée (F531 et F 724 pour 318 m²) et d'en fixer le prix de vente. Le prix de 2,50€ le m² est retenu. Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ces deux propositions.

Projet de convention avec l'association Espace Associatif Alain Fauriaux :

Afin de prendre en compte l'utilisation par cette association du local de la cure et après échange au sein du conseil municipal, il est décidé de ne pas demander de contribution aux charges de fonctionnement car la commune souhaite encourager le développement et l'engagement des associations sur sa commune. L'Espace Associatif Alain Fauriaux a une activité culturelle importante qui contribue à la reconnaissance de la commune. D'une manière générale, la commune prend en charge les frais de fonctionnement des locaux prêtés aux associations : salle des fêtes, installations sportives...

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.

Madame le Maire informe les élus de l'arrêt de travail de l'agent titulaire du bassin scolaire mis à disposition de la commune et qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour un contrat à durée déterminée. Les crédits étant inscrits au budget, les élus donnent leur accord, à l'unanimité, pour ce recrutement.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC):

Après délibération de la communauté de communes, le reversement pour notre commune est de 6490€.

Motion contre le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse :

Ce projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse, proposé par la Région Nouvelle Aquitaine, est finalement repoussé à 2022/23. Ces propositions ne paraissent pas prendre en compte les réalités rurales de la Creuse, notamment la distance entre les villages et l'école... Il est proposé de voter cette motion : favorable à l'unanimité.

Appel d'offres CRE 4 sur le projet photovoltaïque :

Le projet de Flayat n'a pas été retenu à la CRE d'août 2019, la note obtenue est de 58.02 points alors que la sélection des offres était à partir de 60.20 points. Le projet sera donc représenté à l'appel d'offres de janvier 2020 (CRE5).

M. Roger DERET s'absente de la réunion du conseil à 20h45.

Visite du sous-préfet le 8 août 2019 :

Ce fut l'occasion de lui faire visiter le site du projet photovoltaïque ainsi que le bâtiment de l'ancienne poste et le café de l'Espace en présence des présidents d'associations de Pays Sage et du café de l'Espace et de lui exprimer notre future demande de soutien de DETR pour le projet de l'ancienne poste. Nous nous sommes ensuite rendus à l'étang de Méouze où s'étaient déplacés le président du syndicat mixte et le président de Haute Corrèze Communauté. Ils ont présenté le projet de développement en mode public-privé. Le sous-préfet en a pris connaissance. Nous n'avons pas eu de retour du porteur de projet depuis cette date et il convient de saisir à nouveau le président de Haute Corrèze Communauté.

A la suite de la réunion publique du 31 août :

M. Gérard Fauriaux a exprimé son désaccord sur les dénominations de 3 rues du bourg votées au conseil municipal et il a adressé un courrier en ce sens à la préfecture de la Creuse. Il est confirmé comme ceci avait été indiqué lors de la réunion publique que la décision avait été valablement prise, et ceci à la suite des recommandations de la Poste qui souhaite éviter que les mêmes noms de rue soient retenus dans les communes ayant le même code postal.

Titularisation de l'agent communal :

L'agent a été nommé stagiaire à compter du 10 septembre 2018 et une formation obligatoire se tiendra entre le 9 et le 20 mars 2020. A l'issue de cette formation, il sera titularisé avec effet rétroactif au 10 septembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Plan particulier pour la Creuse : une réunion était organisée par la Préfecture de la Creuse en juillet 2019 afin de faire un point sur l'avancement de ce plan particulier : 65 projets sont engagés sur les 96 retenus. Ce projet est suivi dans le cadre d'une réunion mensuelle à Paris.

M. Roger DERET réintègre la réunion du conseil à 21h04.

Courrier de Mme Nicole Jacquemin : elle remercie la municipalité et l'entreprise pour le travail de restauration du mur de l'école qui longe sa parcelle.

Réunion publique du 31 août : le maire et les conseillers municipaux ont convié les habitants à une réunion publique, différents sujets ont été abordés. Un compte rendu a été affiché en mairie.

Vente de pierres tombales : une demande d'achat avait été faite et elles ont été vendues conformément à une délibération municipale du 15 juin 2012.

Le comité de jumelage a accueilli une délégation de Belbèze en Lomagne les 21 et 22 septembre dernier pour officialiser les liens d'amitié entre les deux communes dans un esprit de grande convivialité.

Un point est fait sur le site internet de la commune qui sera mis en ligne le 2 octobre prochain (flayat.fr). Le prochain bulletin municipal est en préparation et devrait être publié courant novembre. Le repas de la commune offert aux aînés aura lieu début janvier (le 12 ou le 19) à la salle des fêtes de Saint-Oradoux de Chirouze.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire



Le Secrétaire de séance



Les conseillers municipaux

